



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

15/11/2018



0000148007

Paris, le 24.10.2018

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier en date du 19 décembre 2017, vous m'avez transmis pour observations le rapport établi suite à la visite du centre hospitalier de Novillars (Doubs), réalisée du 4 au 8 juillet 2016.

Vous attirez mon attention sur la nécessité de rénover de façon urgente les locaux pour améliorer les conditions d'hébergement, ainsi que sur l'insuffisance des moyens humains qui nuit au respect des droits des patients.

L'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté s'est engagée depuis 2015, dans le cadre d'une meilleure répartition des dotations entre établissements, à allouer de nouvelles ressources financières à cet établissement afin de lui permettre de renforcer ses ressources humaines et d'améliorer les conditions de prise en charge des patients.

Par ailleurs, comme vous le soulignez dans votre rapport, l'ARS a accompagné le centre hospitalier de Novillars pour la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée de 42 places. De plus, elle alloue un accompagnement pluriannuel équivalent à une aide de 625 000 € pour l'unité de soins psychiatriques *La maisonnée*, qui comprend 20 lits ayant vocation à accueillir des patients au long cours. Enfin, l'ARS soutient la restructuration de 64 lits par construction d'un bâtiment neuf regroupant des patients au long cours, répartis actuellement dans 6 unités.

Vous attirez également mon attention sur les difficultés rencontrées dans la mise en place de programmes de soins en raison notamment de la position de la préfecture. Ce constat qui n'est pas spécifique à cet établissement mérite effectivement d'être analysé conjointement par le ministère de l'intérieur et par le ministère des solidarités et de la santé. Ces travaux pourront être discutés dans le cadre du comité de pilotage de la psychiatrie qui porte une attention particulière à la réduction du recours aux soins sans consentement dans les établissements de santé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma sincère considération.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19